

1664251	INFLUENZA AVIAIRE: MESURES D'APPLICATION DANS LA ZONE TAMPON TEMPORAIRE DINANT	
<u>Objectif</u> Ce document décrit la zone tampon temporaire délimitée autour de la contamination par la grippe aviaire hautement pathogène de type H5N5 chez un détenteur particulier à Dinant et les mesures qui s'y appliquent.	<u>Version</u> date: 8.12.2020 numéro de version: 1 référence: 1664251 v1	
<u>Annexes à ce document</u> 1. Délimitation de la zone tampon temporaire Dinant 2. Inventaire	<u>Matériel de référence</u> Arrêté royal du 5 mai 2008 relatif à la lutte contre la grippe aviaire	<u>Destinataires</u> Tous

Délimitation

La délimitation de la zone est reprise en [annexe 1](#).

Mesures

Les mesures suivantes s'appliquent dans la zone délimitée:

- Les déplacements de volailles, oiseaux et œufs à couvrir dans la zone sont interdits. Cette interdiction ne s'applique pas au transit à travers la zone.
- Les volailles et autres oiseaux captifs doivent être nourris et abreuvés à l'intérieur.
- Chaque détenteur de volailles doit envoyer dans les 48h à la commune un inventaire des oiseaux présents. Le modèle d'inventaire est repris en [annexe 2](#).
- Les foires, marchés, expositions et autres rassemblements de volailles et d'autres oiseaux détenus en captivité sont interdits.

Application

Cette instruction s'applique pour une durée indéterminée à partir du 08.12.2020.

annexe 1 DELIMITATION DE LA ZONE TAMPON TEMPORAIRE DINANT

Une carte détaillée et zoomable de la zone tampon temporaire ci-dessous est disponible sur les pages internet de l'AFSCA: <http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/>



La zone tampon temporaire est constituée des rues (ou sections de rue) dans les sous-communes Dinant et Sorinnes (commune Dinant).

nom de rue	sous-commune	commune	de gauche	à gauche	de droite	à droite
Gemechenne	Dinant	Dinant	79	55	63	63
N936	Dinant	Dinant	32	32	501	25
Rue de la Scierie	Dinant	Dinant	11	11	15	15
Rue de la Scierie	Dinant	Dinant	0	0	0	0
Rue de la Scierie	Dinant	Dinant	14	14	17	17
Rue de la Scierie	Dinant	Dinant	16	22	19	25
Rue de la Scierie	Dinant	Dinant	5	5	2	3
Rue de la Scierie	Dinant	Dinant	4	12	1	9
Rue Saint-Jacques	Dinant	Dinant	32	32	501	25
Fond al Gotte	Sorinnes	Dinant	15	15	0	0
Fond al Gotte	Sorinnes	Dinant	15	15	0	0
Fond al Gotte	Sorinnes	Dinant	13	13	20	20
Fond al Gotte	Sorinnes	Dinant	11	11	20	20
Fond al Gotte	Sorinnes	Dinant	9	1	18	2

Fond al Gotte	Sorinnes	Dinant	1	1	2	2
Grand'Route de Ciney	Sorinnes	Dinant	0	0	71	71
Grand'Route de Ciney	Sorinnes	Dinant	3	1	0	0
Grand'Route de Ciney	Sorinnes	Dinant	22	32	15	27
N936	Sorinnes	Dinant	0	0	71	71
N936	Sorinnes	Dinant	3	1	0	0
N936	Sorinnes	Dinant	22	32	15	27
Rue du Chenoy	Sorinnes	Dinant	2	2	0	0
Rue du Chenoy	Sorinnes	Dinant	0	0	2	2
Rue du Chenoy	Sorinnes	Dinant	0	0	2	2

annexe 2 INVENTAIRE

INFLUENZA AVIAIRE – INVENTAIRE DES VOLAILLES

A COMPLETER PAR L'EMPLOYÉ DE LA COMMUNE QUI A PRIS RÉCEPTION DE L'INVENTAIRE COMPLETE PAR LE RESPONSABLE

nom date n° de suite

A COMPLETER PAR LE DETENTEUR

1. DONNEES D'EXPLOITATION OU L'ELEVAGE

nom et pré-nom téléphone
adresse
e-mail

2. INVENTAIRE

espèce avicole détenues	nombre	type d'activités (indiquer) : ornement, consommation personnelle, ferme pédagogique, ...
poules		
canards		
oies		
dindes		
pintades		
perdrix		
faisans		
cailles		
ratites		
pigeons		
autres (préciser) :		
total		

Fait le à à h.

Signature du responsable